

~ Qualité de l'air ~

Crit'Air

LE CERTIFICAT DE VOTRE VÉHICULE

Impact de la pollution atmosphérique en chiffres

48 000

décès chaque année en France
(2 800 morts en Occitanie par an)

3^e

cause de mortalité prématurée
en France après le tabac et l'alcool

68 à 97

milliards d'euros par an

Pour obtenir le certificat, munissez-vous de votre carte grise et demandez-le sur :

www.certificat-air.gouv.fr

ou adressez un courrier à :
Service de délivrance des certificats qualité air,
BP50637 - 59506 Douai Cedex

Circuler à Toulouse lors des pics de pollution

Qu'est-ce qu'un pic de pollution ?

Ces épisodes correspondent à une augmentation temporaire et conséquente de la concentration de polluants dans l'air, dépassant les seuils reconnus et préjudiciables pour la santé humaine.

**En Haute-Garonne,
les pics les plus fréquents
sont hivernaux**

En cas d'épisode de pollution très sévère, le préfet peut mettre en œuvre la circulation différenciée : seuls les véhicules dotés de vignettes Crit'Air 1, 2 ou 3 sont autorisés à circuler dans le périmètre délimité par le périphérique toulousain (périphérique exclu)*.

* Des dérogations sont accordées aux véhicules d'intérêt général (secours, santé, interventions urgentes...) et à ceux qui concourent à la continuité de la vie économique dans la zone de circulation différenciée (livraison, artisanat, transport de personnes...).

En savoir plus : www.haute-garonne.gouv.fr

<http://haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Qualite-de-l-air/Qualite-de-l-air-et-gestion-des-pics-de-pollution>

